

UN-HABITAT Shanghai Municipal People's Government

Troisième cycle du Prix mondial du développement durable dans les villes (Prix de Shanghai)

Appel à candidatures Règles et lignes directrices

Mars 2025



Le Prix mondial pour le développement durable dans les villes (Prix de Shanghai) vise à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (Agenda 2030) et du Nouvel agenda urbain (NUA). Il se concentre sur l'avancement de l'objectif de développement durable 11 (ODD 11), la promotion de la localisation des ODD, l'écho de l'Initiative mondiale pour le développement (IMD) et l'incitation des villes à trouver des solutions systématiques pour le développement urbain durable. En outre, le prix servira de plateforme pour faire avancer le plan stratégique et les programmes phares d'ONU-Habitat, ainsi que le cadre mondial de suivi des villes.

La création du Prix mondial pour le développement durable des villes (Prix de Shanghai) a été officiellement annoncée par le directeur exécutif d'ONU-Habitat lors de la première session du Conseil exécutif 2022 d'ONU-Habitat, le 30 mars 2022. En octobre 2023, l'ONU-Habitat et la Chine ont organisé avec succès le premier cycle du prix et accueilli la cérémonie inaugurale de remise des prix à Shanghai. La deuxième cérémonie s'est tenue le 31 octobre 2024 à Alexandrie, en Égypte, co-organisée par l'ONU-Habitat et le gouvernement égyptien, dans le cadre de l'Observance Mondiale 2024 de la Journée Mondiale des Villes.

L'appel à candidatures du troisième cycle du prix est désormais ouvert jusqu'au 10 juin 2025.

### I. Champ d'application et Thème

Le prix est **ouvert aux villes du monde entier** pour reconnaître et honorer leurs progrès et leurs réalisations dans la mise en œuvre des ODD et de la NUA au niveau de la ville depuis 2016, lorsque la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a été officiellement lancée.

Le thème général du prix est « Construire un avenir urbain durable pour tous ». Les villes du monde entier qui s'efforcent de parvenir à un développement durable sont encouragées à poser leur candidature pour participer au débat mondial sur les solutions de développement urbain durable.

En cohérence avec les célébrations à venir de la Journée Mondiale des Villes 2025 et de la Journée Mondiale de l'Habitat 2025, et pour répondre aux défis émergents du développement urbain, les villes ayant progressé dans les domaines suivants sont particulièrement encouragées à soumettre leur candidature :

### Domaine 1 : Logement adéquat pour des besoins diversifiés

Y compris, mais sans s'y limiter :

- a) Garantir des logements abordables, bien situés et dotés des installations essentielles. Les efforts doivent renforcer le système global d'offre de logements afin de rendre le logement adéquat accessible à tous.
- b) Améliorer les espaces publics, rénover les logements

accessibles et développer des environnements sûrs et sains. Une attention particulière doit être accordée à la création de communautés inclusives répondant aux besoins des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables.

- c) Moderniser les infrastructures dans les bidonvilles et les zones informelles pour garantir l'accès aux infrastructures de base et aux services sociaux, tout en favorisant l'inclusion sociale, économique et culturelle.
- d) Préparer la reconstruction post-catastrophe en fournissant des abris temporaires et en lançant des projets de reconstruction en temps opportun pour soutenir les populations affectées.

## Domaine 2 : Construire ensemble des villes intelligentes axées sur l'humain

Y compris, mais sans s'y limiter:

- a) Optimiser l'utilisation des espaces urbains et des ressources en appliquant des solutions basées sur le big data et l'intelligence artificielle afin d'améliorer la gestion urbaine et l'efficacité des services.
- b) Élaborer des solutions pour réduire les embouteillages, améliorer l'efficacité des déplacements et garantir un accès équitable aux moyens de transport pour tous les résidents.
- c) Construire et moderniser les infrastructures



municipales intelligentes, renforcer les systèmes d'alerte précoce face aux risques, améliorer la réponse d'urgence et garantir des opérations sûres.

- d) Assurer aux groupes marginalisés et aux habitants des quartiers informels un meilleur accès aux outils numériques. Promouvoir la participation inclusive du public à la planification urbaine et à la prise de décision, tout en garantissant un accès équitable aux services numériques.
- e) Promouvoir l'utilisation de plateformes numériques telles que les Systèmes d'Information Géospatiale (SIG) et le Modélisation de l'Information de la Ville (CIM) pour renforcer la planification, la construction et la gouvernance urbaine à long terme.

## Domaine 3 : Développement vert et résilient face au changement climatique

Y compris, mais sans s'y limiter :

- a) Améliorer les écosystèmes urbains en adoptant des approches favorisant la biodiversité et aidant les villes à s'adapter et à atténuer les effets du changement climatique.
- b) Soutenir les initiatives visant le zéro déchet, encourager le recyclage, promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et réduire la consommation d'énergie dans la construction urbaine et les opérations quotidiennes.
- c) Utiliser des technologies de surveillance des risques pour renforcer la préparation des villes face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux autres catastrophes, garantissant des opérations sûres et continues.
- d) Accorder une attention particulière à la sécurité et à la résilience des logements pour les populations pauvres et vulnérables, en les aidant à mieux faire face aux chocs environnementaux et économiques.

## Domaine 4 : Gouvernance efficace pour des villes dynamiques

Y compris, mais sans s'y limiter:

- a) Soutenir les politiques et innovations institutionnelles favorisant la participation de multiples parties prenantes et promouvoir des mécanismes de financement durable pour les projets de développement urbain et communautaire.
- b) Créer un environnement propice à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à l'activité économique. Mettre l'accent sur la création d'emplois décents pour bâtir

une économie urbaine plus dynamique.

- c) Renforcer la gouvernance à l'échelle des villes et des communautés en encourageant la collaboration entre les gouvernements, les entreprises et la société civile. Garantir un accès équitable aux espaces publics, aux infrastructures et aux services pour tous les résidents.
- d) Protéger et intégrer le patrimoine culturel local et les atouts uniques dans la planification urbaine. Favoriser un environnement socialement inclusif qui valorise la diversité culturelle et contribue au développement économique durable.

### II. Éligibilité

Les villes et les municipalités du monde entier peuvent poser leur candidature pour le prix. Les villes présentant les caractéristiques suivantes sont particulièrement bienvenues :

- Performances exceptionnelles dans les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement urbain durable depuis 2016.
- Des progrès et des innovations remarquables en matière de développement urbain durable depuis 2016, avec un potentiel important de croissance et de développement supplémentaires.
- Un engagement à poursuivre la réalisation et l'avancement de l'objectif ambitieux du développement urbain durable.
- Les meilleures pratiques en matière de développement urbain durable qui peuvent être promues dans le monde entier afin d'inspirer et de motiver d'autres villes à mettre en œuvre conjointement des actions de développement durable.

### III. Prix et récompense

Le troisième cycle du prix sera décerné à un maximum de cinq villes. Une cérémonie de remise des prix est prévue lors de la célébration de la Journée mondiale des villes 2025, et les lauréats du troisième cycle recevront une plaque et un trophée. Les pratiques et réalisations exceptionnelles en matière de développement urbain durable des villes gagnantes seront intégrées à la base de données des meilleures pratiques de la plateforme du NUA et au rapport annuel 2025 du Manuel de Shanghai, ce qui permettra de mettre en valeur et de



renforcer la visibilité des efforts des villes en matière de développement urbain durable et d'habitat humain. Les villes gagnantes seront également invitées à participer à des événements internationaux importants, offrant des opportunités potentielles, telles que l'engagement dans des réseaux de villes, l'échange de meilleures pratiques avec d'autres villes, la stimulation des investissements potentiels et la création de nouvelles opportunités pour le développement économique local.

#### **IV. Candidature**

#### (1) Plateforme de candidature

La demande peut être remplie et soumise via le site officiel du Prix de Shanghai : https://shanghaiaward. org, où de plus amples informations, des conseils et des ressources pour le processus de demande sont également disponibles. Les villes sont encouragées à aligner la demande sur leurs examens locaux volontaires (VLR).

### (2) Matériel de candidature

La demande comprend deux approches : i) l'autocandidature ; et ii) la candidature avec nomination. Le formulaire de demande peut être rempli sur le portail de demande en ligne du site Web du prix, où les demandeurs peuvent également télécharger les documents de soutien. La demande peut être révisée à tout moment avant la clôture de l'appel à candidatures. Les exigences pour la demande sont les suivantes :

#### a. Autocandidature:

Toutes les villes/municipalités candidates doivent soumettre une lettre de candidature officielle pour confirmer que la ville/municipalité décide de se porter candidate au troisième cycle du prix. La lettre de candidature doit comporter l'en-tête officiel ainsi que le cachet officiel ou la signature du maire (ou l'équivalent) de la ville/municipalité candidate. Un modèle de lettre de candidature est inclus en annexe de cet appel et peut également être téléchargé via le portail de candidature en ligne.

#### b. Candidature avec nomination:

Les États membres des Nations Unies (ONU), les agences des Nations Unies autres qu'ONU-Habitat, les organisations et institutions ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) ou ayant été spécialement invitées par ONU-Habitat peuvent soumettre une candidature. Une lettre officielle de nomination et une lettre de

confirmation de la part de la ville/municipalité sont requises. Le proposant doit rédiger une lettre de nomination officielle, sur papier à en-tête officiel et avec le cachet du proposant, pour déclarer qu'il nomine la ville/municipalité concernée pour le troisième cycle du prix et expliquer les raisons de cette nomination. La lettre de confirmation doit inclure l'en-tête officiel ainsi que le cachet ou la signature officielle du maire (ou l'équivalent) de la ville/municipalité candidate et confirmer qu'il accepte d'être nommé et de poser sa candidature au prix.

### (3) Langue de la candidature :

**Anglais** 

#### (4) Modalités et conditions

- La ville/municipalité candidate est responsable du remplissage et de l'envoi de la candidature au Prix de Règles et directives de l'appel à candidatures.
- La ville/municipalité candidate est responsable de l'authenticité et de la légalité des documents soumis.
- Les candidatures seront disqualifiées dans les cas suivants :
  - a. Non-respect des règles et lignes directrices de l'appel à candidatures ;
  - b. Présentation d'informations et de pièces justificatives trompeuses et fausses ;
  - c. Incapacité à fournir des informations suffisantes pour l'évaluation de la candidature ;
  - d. Comportement contraire à l'éthique, notamment pression indue sur toute personne impliquée dans le processus d'évaluation et de sélection.
- 4) Les candidatures incomplètes ou tardives ne seront pas prises en compte. Le groupe de travail pour le prix peut demander des documents supplémentaires à condition que la demande originale ait été remplie conformément aux règles et lignes directrices et au calendrier, et que les informations supplémentaires soient utiles pour une évaluation ultérieure de la demande par rapport aux critères de sélection de base.
- 5) Les questions marquées d'un astérisque (\*) sont obligatoires, les autres sont facultatives. Veuillez noter que le candidat doit répondre à toutes les questions obligatoires. Une demande incomplète entraînera la disqualification de



la demande. Les candidats qui ne fournissent pas les indicateurs quantitatifs requis dans les questions doivent fournir une brève description des conditions.

- 6) Nous vous encourageons à joindre à votre candidature des documents complémentaires, par exemple des photographies, des vidéos, des reportages, du matériel promotionnel, des documents de procédure, des règlements administratifs ou des réglementations et politiques municipales (brèves), ou des normes de travail, etc. Ces documents ne sont pas obligatoires, mais ils contribueront à renforcer votre candidature.
- 7) Les candidatures peuvent être révisées avant la clôture de l'appel à candidatures. Une fois l'appel à candidatures clôturé, les documents soumis ne seront pas renvoyés. Le candidat doit sauvegarder les documents originaux si nécessaire.
- 8) Lorsque la lettre de candidature de la ville/ municipalité candidate est soumise, tous les documents contenus dans les candidatures seront disponibles pour une exposition, une démonstration, une publication et une couverture médiatique internationales. Le groupe de travail sur le prix citera la source de l'information lorsqu'il l'utilisera, mais ne sera pas tenu de demander une autorisation supplémentaire pour une telle utilisation.
- 9) Lorsque la soumission d'une candidature est effectuée par une personne désignée par la ville/ municipalité candidate, il est supposé qu'elle a reçu les autorisations pour la soumission et les conditions indiquées aux points (8) ci-dessus.
- 10) Le prix de la candidature gagnante sera attribué à la ville/municipalité nommée dans le formulaire de candidature.

#### V. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées en fonction des quatre critères fondamentaux.

- Impact: Les réalisations, les progrès et l'impact avéré dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du NUA.
- (2) Durabilité: Les stratégies, plans et actions qui

- sous-tendent la mise en œuvre à long terme des ODD et de la NUA dans la ville.
- (3) **Innovation**: Les approches, méthodes, pratiques, technologies ou instruments innovants pour permettre la réalisation des ODD et de la NUA.
- (4) Adaptabilité: La mesure dans laquelle l'expérience de la ville peut être reproduite, adoptée ou mise à l'échelle par d'autres villes ou dans des scénarios similaires.

En plus des critères de base, les candidats se verront attribuer des points supplémentaires s'ils ont des réalisations dans les domaines qui sont étroitement liés aux approches pour la réalisation des ODD et du NUA promues par ONU-Habitat.

#### VI. Processus de sélection

Après la date de clôture de l'appel à candidatures, l'équipe spéciale chargée de l'attribution des prix procédera à une sélection en fonction de l'éligibilité et de la conformité des candidatures. Une équipe d'examen technique sera mise en place pour effectuer une première présélection.

Un jury international sera mis en place en tant qu'organe d'évaluation principal du prix. Le jury international présentera son rapport d'évaluation et ses recommandations pour les lauréats.

ONU-Habitat confirmera la liste des villes lauréates sur la base du rapport d'évaluation du jury, après avoir consulté les parties prenantes internes et externes.

Le « Prix mondial pour le développement durable dans les villes (Prix de Shanghai) » est établi conjointement par ONU-Habitat et la municipalité de Shanghai. Veuillez consulter le site officiel : https://shanghaiaward.org pour consulter le règlement et les lignes directrices (dans les six langues officielles de l'ONU). Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes au cours de la procédure de candidature, vous pouvez envoyer vos demandes au groupe de travail du prix à siqi.chen@un.org et outreach@shanghaiaward.org.

Le groupe de travail du prix se réserve le droit d'interprétation finale du règlement et des lignes directrices de l'appel à candidatures du troisième cycle du Prix mondial du développement durable des villes (Prix de Shanghai).



# Shanghai Municipal People's Government



# **GLOBAL AWARD**

FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN CITIES

(SHANGHAI AWARD)

Postulez sur notre site web : shanghaiaward.org

Pour toute question :

outreach@shanghaiaward.org